



Le 15 novembre 2017

AUX CLIENTS SEARS AVEC CONTRAT DE PROTECTION OU INSPECTION ANNUELLE DES SERVICES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DE SEARS DU QUÉBEC (COLLECTIVEMENT, LES « ENTREPRISESACQUISES »)

Objet: Acquisition des contrats de protection ou inspection annuelle des services de chauffage

et de climatisation de Sears par Confort Expert Inc.

Objet: Dans l'affaire du plan de transaction et d'arrangement de Sears Canada Inc. et al. (nº

de dossier de la cour CV-17-11846-00CL)

Vous n'êtes probablement pas sans savoir que Sears Canada Inc. et certaines de ses filiales (collectivement, « Sears Canada ») se sont placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») aux termes d'une ordonnance initiale rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour ») le 22 juin 2017. Dans le cadre de l'instance en vertu de la LACC, la Cour a approuvé l'acquisition, par Confort Expert Inc. (« Confort Expert »), des entreprises acquises, ce qui comprend la cession des contrats en cours avec les clients que Confort Expert honorera à l'avenir.

Sears Canada et Confort Expert Inc. («Confort Expert») ont conclu un contrat d'achat d'actifs daté du 10 novembre 2017 aux termes duquel Confort Expert acquerra les actifs liés à l'entreprise acquise, y compris les contrats clients en cours qui seront assumés par Confort Expert.

Par conséquent, Confort Expert assumera tous les droits et toutes les obligations de Sears Canada en vertu de votre convention de protection, selon le cas, avec Sears Canada à compter de la date de clôture prévue pour le 22 novembre 2017. Nous confirmons que vos contrats resteront en vigueur et seront assumés, à la date de clôture, directement avec Confort Expert.

Si vous effectuiez des paiements automatiques à Sears Canada, vos paiements futurs seront maintenant traités par Confort Expert.

Veuillez prendre note que la dernière transaction effectuée en novembre par Sears représente le paiement du dernier solde à votre compte au 31 octobre 2017.

Cette transaction ne devrait occasionner aucune interruption de services et Confort Expert continuera à fournir ceux-ci dans le cours normal. Confort Expert tient à entretenir de bonnes relations avec chacun de ses clients, et souhaite continuer à leur offrir la même qualité de services que celle qu'ils connaissent depuis des années. N'hésitez pas à communiquer avec Confort Expert au 514-940-1057, option 3, ou au

1 855-940-1057, option 3, pendant les heures d'ouverture habituelles (heure de l'Est) ou par courriel à <u>credit@confortexpert.com</u> si vous avez des questions à propos de vos services. Pour de plus amples renseignements sur la transaction entre Sears Canada et Confort Expert, vous pouvez consulter le site Web de FTI Consulting Canada Inc., contrôleur de Sears Canada nommé par la Cour, au : http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients et sommes confiants que cette transaction continuera d'apporter le confort à votre domicile au cours des mois et des années à venir.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Pierre Boulé

Président directeur général

Jungerelo

Confort Expert Inc.

Pierre Marc Lamoureux VP Finances et Opération Confort Expert Inc.